

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 46



N°100

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 AVRIL 2026**

**L'AN deux mille vingt-six, le 23 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, OURABAH Sofiane, NIAKATE Aïcha, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, ANTIGNY-FERNANDES Yanna, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, KONTE Djieneba, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DIAW Amadou, DICKA Carole, KUMMER Ulysse, LAFARGE Astrid, CAZALOT-DUQUESNE Laura, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BENDAHMANE Ayoub, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Zeid FAZAZI

Madame Marguerite HUREL

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Madame Severine ALEHAUSE

Madame Karine FRANCKET

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Ling LENZI

Monsieur Guillaume LESCAUT

Monsieur Sofiane OURABAH

Madame Amel DOGHMANE

Madame Dialla COULIBALY

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Ayoub BENDAHMANE

Madame Mizgin OZHAN

---

Secrétaire de séance : Wilfried SERISIER

---

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires  
Culturelles/Service Culture

---

**OBJET : Dénomination d'une place située rue Julie-Victoire Daubié à  
Aubervilliers cadastrée BF 195**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Vérane PEDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le plan cadastral annexé à la présente délibération ;

Considérant que des moyens sont mobilisés afin d'accompagner la transformation urbaine du quartier Villette Quatre-Chemins dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain (NPNRU) ;

Considérant que l'établissement public territorial Plaine Commune continuera à gérer cet espace conformément à ses compétences en matière d'espace public et d'espaces verts sur le territoire ;

Considérant que dans cette dynamique, la ville d'Aubervilliers souhaite proposer la dénomination d'une place, cadastrée BF 195, située rue Julie-Victoire Daubié à Aubervilliers ;

Considérant le caractère public de cette espace et la nécessité de lui donner un nom ;

Considérant que le Conseil municipal est compétent pour fixer la dénomination des voies et équipements publics ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer la place susmentionnée du nom de « place des Beaux-sons » ;

Considérant que la dénomination « place des Beaux-sons » a du sens pour cet espace où la culture est présente dans ce quartier avec des enjeux environnementaux ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour , 1 ne prend pas part au vote ( Yanna ANTIGNY-FERNANDES)

**DELIBERE :**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la dénomination de la place, cadastré BF 195, situé rue Julie-Victoire Daubié à Aubervilliers en « place des Beaux sons ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 29/04/26**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20260423-lmc143367-DE-1-1**  
**Publiée le : 29/04/26**  
**Certifiée exécutoire : 29/04/26**

Le Maire,  
Sofienne KARROUMI



Recherche ra

PLUI (MAJIC AUBERVILLIERS)

Localiser...

Parcelles...

- Par numéro
- Par adresse
- Par nom du propriétaire
- Par compte de propriété

Localisation Parcelle

Section

Sections : BF

Parcelle

Parcelles : BF0189

Ajouter à la sélection

Sélection

AC1 [GPU] - SERVITUDES RELATIVES AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Echelle : 1: 800

Cadastre & données foncières janvier 2025 © DGFiP | PLAN IGN® et BD ORTHOHR® - IGN-F. Licence ouverte 2.0

Rue Juliette Daubié

Paris, Île-de-France

Google Street View

Voir plus de dates

Partager

